

DELIBERATION 2021-15

LE QUATRE MARS DEUX-MILLE VINGT ET UN A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU DIX-HUIT FEVRIER DEUX-MILLE VINGT ET UN.

PRESENTS : M. RIO – M. PLAUTIN – MME FABRY – M. PIOT – MME BRUEL – M. VAN LEYNSEELE – MME PENA – M. HIVIN – M. BRUGUIERE – MME PASSERAT DE LA CHAPELLE – MME BIANCO CHAINE – M. QUINTIN C. – MME FERRAI - M. LEFEVRE - M. WALCZACK – M. BLANCHARD – M. TREPEAU – M. CADIOU - MME MAURIN – MME DE ROBERT DE LA FREGEYRE – M. ROBIN -- MME MYSONA – M. BOISSEAU – M. LACOMBRE – M. THEOL – MME ROLLAND – M. FONTVIEILLE

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : MME RIMBERT procuration à M. RIO – MME PIACENTINI-MOREAU procuration à M. HIVIN - MME MOUGIN procuration à M. PIOT – M. ODIN procuration à MME FABRY - MME GUIRAUD procuration à M. LACOMBRE

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS : MME MASANET

M. LEFEVRE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Convention pour une mission d'assistance pour la recherche de financements à la rénovation énergétique des bâtiments publics, ainsi qu'à la préparation des dossiers de demandes

Monsieur le Maire rappelle que la commune est engagée dans la transition énergétique et le respect du décret Tertiaire. Dans ce cadre, la rénovation énergétique, les actions d'efficacité énergétique, ainsi que la mise en œuvre d'énergies renouvelables sur les bâtiments publics sont des actions prioritaires.

L'Agence au service de la transition énergétique des territoires (AREC) accompagne les acteurs des territoires de l'idée jusqu'à la réalisation de leurs projets de transition énergétique.

il est nécessaire de se faire accompagner par cet organisme pour une mission d'assistance pour la recherche de financements à la rénovation énergétique des bâtiments publics, ainsi que pour la préparation des dossiers de demande de subventions pour la réhabilitation de l'école élémentaire Les Escholiers et la réhabilitation d'une façade d'un gymnase.

La prestation confiée à cet organisme est une mission d'assistance pour l'analyse des mécanismes d'aides à l'investissement et à l'étude pouvant être sollicités dans le cadre de projets de rénovation énergétique du patrimoine de la commune. Elle comprend la préparation des dossiers de demandes des subventions retenues dans ce cadre. La durée de ces missions a été évaluée à 10 jours.

La rémunération de cet organisme s'élève à 850€ HT par jour soit 8 500 € HT pour 10 jours.

Envoyé en préfecture le 15/03/2021

Reçu en préfecture le 15/03/2021

Affiché le 15/03/2021

SLOW

ID : 034-213402704-20210304-2021_15_2-DE

Après examen et en avoir délibéré, le conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **ACCEPTE** la proposition de l'Agence au service de la transition énergétique des territoires
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents au contrat concerné

François RIO
Maire de Saint Jean de Védas

